



Fausse déclaration sur un vehicule

Par **LOPEZ RUA**, le **26/03/2010** à **17:02**

Bonjour,

Nous avons acheté un véhicule d'occasion en février 2010, à monsieur M. lors d'un déplacement dans notre ancien département (03) et après plusieurs conversations téléphoniques pour détails sur la voiture. Son annonce donné comme précision que le moteur avait été changé et que son kilométrage réel était à 160000 Kms (changement effectué par les anciens propriétaires + courroie de distribution). Le compteur indiqué que la carrosserie avait 331000. Lors de la transaction la personne n'avait pas en main les documents relatifs aux travaux mais il s'était engagé à nous les faire parvenir. Nous l'avons essayé, aucun souci à priori (accélération, freinage, embrayage). Nous sommes rentrés chez nous, la batterie nous a lâché, nous n'avons que veilleuses et pleins phares, la ventilation était irrégulable.... Le lendemain notre mécanicien nous faisait savoir qu'il était dans l'obligation de changer immédiatement tout le faisceau électrique car il y avait dangerosité. Impossible de joindre monsieur M., qui ne répondait plus à nos appels ni aux divers messages laissés. Un précédent contrôle technique datant 10/2009 nous donné le nom de l'ancien propriétaire. Nous l'avons contacté et celui ci nous a affirmé ne pas avoir changé le moteur et l'avoir vendu à monsieur M. 500€ à 326 000 kms en 10/2009. Nous avons donc déboursé jusqu'à aujourd'hui 1800 d'achat + 728€ de réparation et nous avons encore des soucis de comodo ! Nous avons adressé à monsieur M. une lettre recommandée avec AR. Nous n'avons aucun retour (ni AR, ni appel). Peut on considéré que son annonce et ses paroles précisant véhicule à 160000 kms est "une annonce mensongère visant à tromperie" ? Dans ce cas quelles possibilités avons nous ? Remboursement du véhicule ? des frais engagés ? éventuellement dommage et intérêts (déplacement Alès-Montluçon aller retour) ? Merci pour toutes réponses qui nous aideraient dans cette arnaque. Cordialement